

Protection des sources d'eau potable

Fleuve Saint-Laurent

Plan d'action préliminaire 2025-2035

Résumé

Dans un contexte de changements climatiques, de croissance de la population et de développement des communautés, la Ville de Québec met en place des actions pour protéger le fleuve Saint-Laurent, qui alimente l'usine de traitement d'eau de Sainte-Foy.

L'aire de protection d'une prise d'eau, c'est quoi?

Il s'agit d'une zone géographique délimitée autour d'une prise d'eau destinée à l'approvisionnement en eau potable. Des mesures spécifiques de protection y sont mises en place pour prévenir la contamination de la ressource en eau, selon la distance avec la prise d'eau (immédiate, intermédiaire et éloignée).

Priorités et actions à mettre en œuvre

Ces mesures se déploient à court, moyen et long terme, dont certaines en continu.

1 Réduire la contamination par les eaux usées et le réseau routier

- » Créer et mettre à jour une liste des ouvrages de surverse ayant le plus d'impacts sur la qualité de l'eau (volumes et charges polluantes).
- » Inventorier les rues dans l'aire de protection intermédiaire de la prise d'eau et analyser les pratiques de déneigement pour convertir certaines routes en écoroutes.

3 Limiter les impacts des activités portuaires, industrielles, commerciales et agricoles

- » Mettre en place un programme de surveillance des rejets d'eaux usées des industries portuaires, en partenariat avec l'Administration portuaire de Québec.
- » Faire des inspections régulières pour prévenir les déversements illégaux.
- » Utiliser des outils géomatiques pour cartographier les zones agricoles et identifier les zones à risque élevé de pollution des cours d'eau (contamination par le ruissellement ou l'érosion).
- » Restaurer les bandes riveraines vulnérables pour préserver leurs fonctions écologiques.
- » Mettre en place un programme de certification écologique pour les exploitations agricoles ayant mis en œuvre des pratiques améliorant la qualité de l'eau.
- » Créer un comité d'accompagnement et de sensibilisation aux enjeux d'eau potable auprès des industries et commerces.

5 Assurer une utilisation du territoire compatible avec la gestion intégrée de l'eau

- » Mettre en œuvre des projets de restauration de milieux humides ou hydriques en fonction des priorités.

2 Soutenir l'acquisition de connaissances et la concertation entre les acteurs du fleuve Saint-Laurent

- » Fonder un comité des Villes ayant des prises d'eau au fleuve pour discuter d'enjeux communs et améliorer la concertation.
- » Acquérir plus de connaissances sur les risques liés au transport ferroviaire dans les aires de protection immédiates et intermédiaires de la prise d'eau.
- » Créer une simulation numérique du fleuve pour comprendre la dispersion d'un contaminant afin de définir les actions à suivre en cas de pollution (exemple : déversement de pétrole ou de produits chimiques).

4 Assurer une utilisation du territoire compatible avec la gestion intégrée de l'eau

- » Explorer les avenues possibles avec les propriétaires privés afin de protéger à perpétuité les milieux naturels d'intérêt présents sur leur terrain.
- » Réviser et mettre à jour le [schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec \(SAD\)](#) en y intégrant les nouvelles mesures et orientations gouvernementales en matière de gestion intégrée et durable de la ressource en eau.

* Pour identifier sur une carte les limites des aires de protection couvertes par ce plan, consultez les pages 52 à 54 du [plan de protection](#) (version préliminaire).